

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 JUILLET 2025 A 19H

Le quatre juillet deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAROT, Maire de la commune, en suite de convocation en date du 19 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Monsieur MAROT Jean-Luc, Monsieur HAMAIN Hubert, Monsieur ROHART Michel, Madame AUBRY Nadine, Monsieur DUNE Kévin, Madame TIRMARCHE Valérie, Madame MAGNIER Ophélie, Monsieur FASQUEL Reynald et Monsieur DECLÉMY Patrick

Sauf Monsieur DENEZ Edouard absent et excusé,
Ainsi que Monsieur DELMOTTE Edouard absent et excusé,

Madame TIRMARCHE Valérie est désignée Secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2025

2. DÉLIBÉRATION N04072025-1:DELIBERATION FIXANT LES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE:

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Une délibération doit fixer ce taux, appelé « ratio promus-promouvables », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade pour la collectivité comme suit : 100% pour tous les cadres d'emplois de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix de fixer les taux d'avancement de grade à 100% pour tous les cadres d'emplois de la collectivité.

3. DÉLIBÉRATION N04072025-2 : RÉVISION DE TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE:

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis aux élèves.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement le coût du repas de cantine est de 3.20 €.

Pour la rentrée scolaire 2025/2026, le coût du repas passera initialement de 3.20 € par fréquentation journalière à 3.30 € par l'achat de tickets en Mairie.

Cette augmentation est due à l'accroissement de la fréquentation des enfants, et à l'augmentation du prix unitaire chez le prestataire de repas API. La garderie reste quant à elle fixée à 1.50 € avec également l'achat de tickets en Mairie.

Cette délibération sera applicable au 1er septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix de modifier le tarif du repas de cantine pour la rentrée des classes à 3.30 € et de maintenir le coût de la garderie matin/soir à 1.50 €.

4. DÉLIBÉRATION N04072025-3 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GCTM POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL EN REMPLACEMENT DU DUCATO:

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le **fourgon** benne de la commune acheté en 2011 d'occasion est en panne, et qu'il faut effectuer une importante réparation (joint de culasse).

La commune a effectué 2 devis en concession automobile pour un véhicule neuf. La commune peut prétendre à bénéficier du fonds de concours de la Communauté d'agglomération GRAND CALAIS TERRES ET MERS d'un montant maximal de 15 000 €.

Le cout total du véhicule neuf s'élève à 35 602.59 € HT

Il propose en conséquence à l'Assemblée de solliciter le fonds de concours

Monsieur le Maire espère financer ce projet total de 35 062.59 € HT au moyen d'un fonds de concours de 15 000 € auprès de la Communauté d'agglomérations de Grand Calais terres et Mers et d'un financement de la commune de 20 062.59 € HT.

Après délibération, vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de solliciter le Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération GRAND CALAIS TERRES ET MERS soit 15 000 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE COPIEUR ET LE SYSTEME DE SAUVEGARDE EN MAIRIE :

En 2020, la société REX ROTARY avait été choisie pour la location leasing du copieur et tout le système protection des données et sauvegarde. Il s'agit d'un contrat de 5 ans.

Ces 5 ans venant à échéance, plusieurs prestataires ont été reçus en mairie par Monsieur ROHART et Stéphanie.

Un comparatif a été fait (tableau ci-dessous)

	Matériel mairie	copies/mn	Matériel école	copies/ mn	total copies	proposition copies	Coût total avec copies /mois	offre imprimantes	sauvegarde	HT/mois	TTC
Existant Rex Rotary mairie Coméca école	Ricoh 2000A copies NB / mois: 1093 copies couleurs / mois : 477	20	Olivetti Coméca copies NB / mois: 2081 copies couleurs/mois: 386	?	NB/mois: 3174 couleurs/mois: 863			offre globale Rex Rotary	boitier VPN Zyxel REX BACKUP 1TO	298,30 €	357,96 €
proposition Rex Rotary	Ricoh 2000A même	20	Ricoh IMC2000 reconditionnée	?		NB/3000 coût copie sup 0,0040€ couleur 833 coût copie sup 0,040€		offre globale	pare feu Zyxel REX BACKUP 2TO	290,30€ + copies sup	348,36 €
proposition KOE SIO	CANON DXC3922	22	SHARP MX3061 reconditionnée	30		NB 0,0035€ couleur 0,035€	171,66€ avec sauvegarde coût copies 41,30	offre globale	synologie disk station 1TO OU 100% en cloud pare feu Zyxel	212,96 €	255,55 €
proposition DOC ACCES	HP 76630dn	30	machine en don HP E778	30		NB 0,0035€ couleur 0,035€	80€ coût copies 41,30	121,30 €	NAS Synologie ET 2 cloud extérieurs 100€/mois	221,30 €	265,56 €
proposition GLORIAN	Ricoh IMC2010A	20	Ricoh IMC3000A reconditionnée	30		NB 4200 coût copie sup 0,0029€ couleur 1000 . copie sup 0,029€	129€ location 41€ maintenance	170 €	2 backup (coffre fort) 143 €	313 €	376 €

Après lecture du tableau, la société DOC ACCESS est choisie pour son offre de prix quant à la location du copieur et pour sa proposition de sauvegarde en 3 points (1 en mairie et 2 externalisées). Le remplacement du copieur de l'école primaire est inclus dans l'offre.

La résiliation du contrat REX ROTARY va être envoyée (3 mois avant le terme), ainsi que la résiliation du leasing à CM LEASING.

DIVERS :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en septembre, l'école de PIHEN accueillera 65 élèves.

Aussi, la mairie a été interpellée par Monsieur WACHEUX chemin des Fermes car il semblerait que l'intensité de l'éclairage public nouvellement installé, ne baisse pas. Monsieur DUNE, conseiller municipal et habitant proche du chemin, dit que le changement d'intensité s'effectue.

Monsieur le Maire demande une vérification avant d'appeler la société en charge du réglage.

Une invitation a été envoyée par l'AMF afin de suivre un webinaire sur le mode de scrutin en 2026. Le lien sera envoyé à L'ensemble du Conseil Municipal par mail.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h55